



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Mme PAJOT Christine.

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

**049 / 2023 - OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX SECTEUR RIBERAL –
CHOIX ENTREPRISE MARCHE PUBLIC**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence diffusé sur le BOAMP le 6 juillet 2023 relatif au marché public à procédure adaptée pour les travaux de réfection des réseaux humides sur le secteur du Ribéral,

Considérant les offres remises dans les délais fixées au 3 août 2023 à midi puis le 8 septembre 2023 à midi,

Considérant la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2023 pour procéder aux choix de l'offre la plus avantageuse après analyse technique et financière des offres,

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231102-0492023-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 4 avril 2023 a voté en faveur des travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le secteur du Ribéral et a autorisé la réalisation d'un marché public à procédure adaptée pour réparer les fuites importantes identifiées par le schéma directeur.

La commission d'appel d'offre s'est réunie et propose de retenir l'entreprise ARENY située avenue de Mont Louis, 66120 Les Angles, pour un montant total de 103 812,00 € HT soit 124 574,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché pour la réfection des réseaux humides sur le secteur du Riberal à l'entreprise ARENY située avenue de Mont Louis, 66120 Les Angles, pour un montant total de 103 812,00 € HT soit 124 574,40 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 3 novembre 2023

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231102-0492023-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023